

Les migrations internationales en 2015/2016 : quelles informations utiliser ?

| | |
|---|----|
| Les premiers éléments de compréhension..... | 1 |
| Etat des lieux : une situation « exceptionnelle »... | 1 |
| ...A mettre en perspective..... | 4 |
| Quelles responsabilités de l'Union européenne et de ses voisins dans la situation actuelle et quelles réponses ? | 6 |
| Les prises de position de la Cimade seule ou en inter-associatif | 10 |
| Pour aller plus loin : | 11 |
| Les ressources Cimade ou externes plus détaillées..... | 11 |

Les premiers éléments de compréhension...

Etat des lieux : une situation « exceptionnelle »...

Les trois naufrages meurtriers d'avril 2015 au large des côtes siciliennes qui ont coûté la vie à plus de mille personnes, la mort très médiatisée du petit Aylan et l'augmentation des arrivées d'exilés aux frontières de l'Union européenne en 2015, **ont mis la question de l'accueil des personnes migrantes en Europe sur le devant de la scène politique et médiatique.**

Les morts aux frontières ne sont pas nouvelles, La Cimade le sait bien. Le conflit syrien et le mouvement d'exode qu'il entraîne ne datent pas non plus d'hier. **Ces phénomènes ne sont pas inédits mais ils prennent une ampleur plus importante.**

L'enlisement et l'intensification du conflit en Syrie ainsi que les conditions de (sur)vie des réfugiés dans les pays voisins poussent davantage d'exilés à rejoindre l'Europe. Environ 5 millions de Syriens ont dû quitter leur pays tandis que plus de 7 millions sont déplacés à l'intérieur de la Syrie. Si la majorité des exilés qui arrivent aux frontières de l'Europe actuellement sont Syriens, il y a aussi des personnes originaires d'Irak, d'Afghanistan, de la Corne de l'Afrique (Soudan, Érythrée), du Nigeria, des Balkans, d'Égypte, de la Gambie, etc.

Il y a une **diversité des pays d'origine mais aussi des causes de départ**, où se mêlent violences des conflits, pauvreté, choix personnels, etc. Le débat actuel ne prend pas en compte cette complexité des phénomènes migratoires. Il se cristallise sur une opposition stérile entre « réfugiés » et

« migrants économiques », occultant la responsabilité des pays européens dans les désordres mondiaux actuels qui obligent nombre de personnes à quitter leur pays.

Quelques chiffres pour s'y retrouver :

En 2013, les personnes migrantes représentaient 3,3 % de la population mondiale contre 2,9 % en 1990¹.

65 millions en 2015 : le plus haut niveau de réfugiés et déplacés dans le monde jamais atteint. Selon le HCR, le nombre de réfugiés et de déplacés dans le monde a explosé au XXI^{ème} siècle en raison de la multiplication des conflits et a atteint son plus haut niveau en 2015 : 65 millions, contre 37,5 millions il y a dix ans. La Syrie est aujourd'hui le pays du monde qui compte le plus de réfugiés parmi ses nationaux (34 %). Selon le HCR, une personne sur trois ayant traversé la Méditerranée en 2016 est un Syrien fuyant la guerre dans son pays, 17% sont des Afghans et 10 % des Irakiens².

Augmentation importante des demandeurs d'asile en Europe :

Depuis plusieurs années, les demandes d'asile augmentent en Europe, notamment en raison du conflit syrien : 332.000 en 2012, 434.000 en 2013, et 625.000 en 2014.

En 2015, selon Eurostat, un « nombre record de demandeurs d'asile » a été enregistré : plus de 1,2 millions de primo-demandeurs, près du double de l'année précédente. Près d'un demandeur d'asile sur trois en Europe est Syrien (29%), la moitié des demandes sont enregistrées en Allemagne. L'Afghanistan est le deuxième pays de nationalité, suivi de l'Irak³. Entre janvier et juin 2016, 596.000 nouvelles demandes d'asile ont été enregistrées, dont 60% en Allemagne⁴.

De nombreuses arrivées par la mer...

Depuis 2013, le nombre de personnes migrantes traversant la Méditerranée pour rejoindre l'Europe a augmenté, en raison de la durée des conflits, notamment syrien, et de leur proximité géographique avec l'Europe. Elles ont atteint un niveau historique en 2015 puisque d'après l'OIM, plus d'un million de personnes sont arrivées par la mer en 2015, majoritairement sur les côtes grecques (853.650 personnes) et italiennes (153.842 personnes). Entre janvier et fin-octobre 2016, en dépit de la présence de navires de l'OTAN en Méditerranée orientale, l'OIM comptabilise l'arrivée de 319.711 personnes en Europe par la mer, dont 157.049 par l'Italie et 172.056 par la Grèce. **Les passages via l'Italie, beaucoup plus longs, continuent d'être tentés quotidiennement tandis que les arrivées par la Grèce ont ralenti depuis novembre 2015, conséquence notamment de l'arrivée de l'hiver puis ensuite également de la signature de l'accord entre l'Union européenne et la Turquie et de la fermeture des frontières le long de la route des Balkans...**

... et une augmentation constante des morts

Selon l'OIM, il y a eu 3281 personnes mortes en mer en 2014. Puis 3771 en 2015. Une sous-estimation, de l'aveu même de l'OIM. Entre 2000 et 2015, au moins 30.816 personnes sont mortes

1 OCDE, Les migrations internationales en chiffres, octobre 2013

2 HCR, « Plus de 300 000 réfugiés et migrants ont traversé la Méditerranée jusqu'à présent en 2016 », 20 septembre 2016

3 Eurostat, <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7203842/3-04032016-AP-FR.pdf/>

4 Eurostat <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7662190/3-22092016-AP-FR.pdf/d7fbf90c-d334-49fb-bfa1-9011a235d91b>

en tentant de rejoindre l'Europe⁵, selon le projet The Migrants files⁶, un collectif d'investigation. Un phénomène loin d'être nouveau...

Les chiffres annoncés des décès en mer pour 2016 sont déjà en passe de dépasser ceux de l'année précédente : au 2 novembre 2016, plus de 4000 personnes ont perdu la vie en tentant de rejoindre l'Europe par la mer, faisant de cette dernière, la destination la plus dangereuse au monde. C'est la voie de la Méditerranée centrale, plus longue que les autres, **qui concentre le plus de décès** (3472 selon l'OIM)⁷.

Attention aux chiffres sur l'augmentation « sans précédent » du nombre d'arrivées de personnes migrantes en situation irrégulière ! Les statistiques de Frontex sont très souvent citées dans les médias et par les hommes politiques, comme le chiffre de 710.000 entrées irrégulières entre janvier et septembre 2015. Or, la méthode de calcul de cette agence est très critiquable. Elle surévalue le nombre de personnes. Tout d'abord elle inclue celles qui peuvent prétendre à une protection internationale et qui n'ont souvent pas d'autre choix que de traverser « illégalement » la frontière pour aller demander l'asile en Europe, en raison du verrouillage de l'accès au territoire européen mis en place par l'UE et ses Etats. D'autre part, **Frontex comptabilise parfois plusieurs fois les passages de frontière d'une même personne**, confondant ainsi le nombre de passages de frontières avec celui des entrées effectives au sein de l'UE, comme elle le reconnaît à la fin de son communiqué de presse du 22 février 2016⁸.

Quelques outils sur l'état des lieux :

[Un dossier avec des cartes interactives sur le site du Monde.fr](#) sur l'augmentation du nombre de personnes réfugiées et déplacées dans le monde. Vidéos, cartes interactives, infographies... **Dont une vidéo** assez pédagogique de 3.30 mn : [« Migrants : la crise européenne expliquée en cartes »](#)

Une **vidéo** de 4mn : [Migrants, mi-hommes](#) : (contexte, faits, chiffres, politiques),
Datagueule 52, France 4, décembre 2015

Un dossier de France Culture où l'on trouvera un article de fond, des cartes, des graphiques interactifs, (*ne pas hésiter à y promener sa souris !...*), des interviews...:

[Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile en Europe 1/3 : les chiffres et les mots](#)

Sur la distinction « migrants » et « réfugiés économiques », nous avons aimé ces articles :

[-Interview de Karen Akoka](#), maîtresse de conférence à l'université Paris 10- Nanterre et membre du GISTI. Alter Eco Plus, 11/09/2015

⁵ Il s'agit ici du territoire « Schengen » : ce chiffre ne prend pas en compte les 20.000 personnes décédées depuis 2000 en tentant de rejoindre Mayotte.

⁶ The Migrants Files : <http://www.themigrantsfiles.com/> collectif qui travaille sur le coût humain et financier de l'Europe forteresse

⁷ Office International des Migrations (OIM) - <http://missingmigrants.iom.int/>

⁸ Communiqué de presse FRONTEX, 22 février 2016, <http://frontex.europa.eu/news/number-of-migrants-arriving-in-greece-down-40-in-january-x3gZWu>

[-Interview de la chercheuse Catherine Wihtol de Wenden](#) Directrice de recherches au CNRS, France TV Info, 04/09/2015.

Voir aussi [L'article de Causes communes sur l'appel d'air](#) (octobre 2015, page 9)

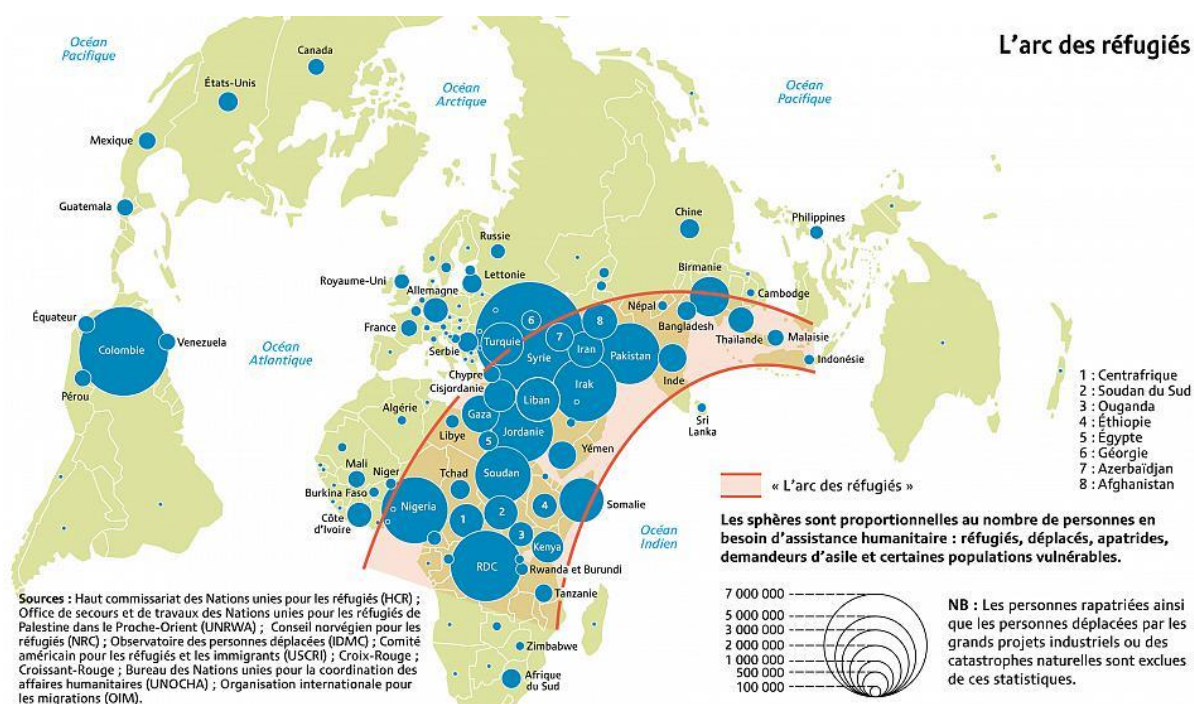
Article du média *The conversation* qui déconstruit les chiffres de Frontex sur l'immigration irrégulière dans l'UE, [« Quand l'Europe voit les migrants en double ou en triple »](#), 21 octobre 2015

...A mettre en perspective...

L'Europe est bien sûr confrontée à une situation difficile et il y a bien une augmentation très importante du nombre de personnes venant chercher l'asile. Mais remettons les choses un peu en perspective pour ne pas tomber dans le piège du discours sur l'« afflux massif ».

Mise en perspective géographique

L'Europe accueille seulement une petite partie des réfugiés : 86 % des réfugiés dans le monde sont accueillis dans les pays en développement. Les régions du Proche et Moyen-Orient concentrent à elles seules un tiers des réfugiés dans le monde. Au Liban, il y a 1,1 million de réfugiés syriens pour une population de 4 millions...



© Philippe Rekacewicz, mars 2015, [l'arc des réfugiés](#)

Une **mise en perspective démographique** est toujours à prendre avec des pincettes. En effet, selon les chiffres utilisés, certains trouveront toujours que c'est « trop » et d'autres au contraire « pas assez ». Il nous semble plus judicieux de comparer à d'autres pays en mettant par exemple en

parallèle le fait que la Turquie accueille, à elle seule, 2,7 millions de Syriens exilés, soit plus du double des personnes ayant demandé l'asile dans les 28 pays de l'Union Européenne en 2015 (1,2 millions).

Mise en perspective historique

Il faut rappeler que l'Europe a fait face dans le passé à des mouvements de population d'ampleur et à l'accueil d'un grand nombre de personnes en fuite, pour une population européenne par ailleurs bien moindre. Par exemple lors de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, 670.000 demandes d'asile avaient été déposées dans une Union européenne à 15 membres, contre 620.000 en 2014 dans une UE à 28⁹.

Mise en perspective politique

Dans les médias et les discours politiques, on parle d'« afflux massif », de situation de « crise exceptionnelle », « sans précédent », comme s'il s'agissait d'un événement totalement inattendu pour les dirigeants européens. Mais avec l'enlisement du conflit syrien, cette « crise » était prévisible d'une certaine manière car l'arrivée de personnes en besoin de protection notamment suite à ce conflit était déjà en augmentation ces dernières années, tout comme le nombre de traversées de la Méditerranée et le nombre de morts aux frontières de l'Union européenne. Quant aux naufrages en Méditerranée, ils ne sont pas des situations inédites mais un problème structurel et une des conséquences des politiques européennes de « sécurisation » des frontières en place depuis plus de quinze ans et qui profitent aux passeurs.

Le Conseil européen a décidé en septembre 2015, la relocalisation de 160.000 demandeurs d'asile dans les États membres depuis les États frontaliers comme la Grèce et l'Italie, au cours des deux prochaines années¹⁰. Depuis, cet engagement a été largement revu à la baisse, portant le nombre de relocalisations à mettre en œuvre à environ 100 000. Certains États membres comme la Hongrie ou l'Autriche ne veulent pas y contribuer. Pourtant, si l'on compare l'engagement initial pris en 2015: 160 000 réfugiés = 4 % des 4 millions de réfugiés syriens vivant en Turquie, Liban, Jordanie et en Irak. Et 5,5 % des 2,9 millions de personnes qui sont devenues des réfugiés en 2014 seulement. Et moins de 1 % des 21,3 millions de réfugiés dans le monde¹¹.

Quelques outils sur la mise en perspective :

Outils CIMADE

« [Europe et migrations : décryptage](#) » (2014) : Pour des raisons techniques, n'est pas disponible en version informatique. A commander sur <http://www.lacimade.org/publication/decryptage-europe-et-migrations/>

La Cimade, [Petit Guide des Migrations Internationales](#), 2016

⁹ Source : article de Robin Stünzi du 2/09/15 dans Le Temps, voir encadré « outils »

¹⁰ [Décision](#) du 14 septembre 2015 portant sur la relocalisation de 40 000 personnes et [décision](#) du 22 septembre portant sur la relocalisation de 120 000 personnes (revu depuis à la baisse).

¹¹ Tous ces chiffres sont cités dans la vidéo d'Irin News, site de nouvelles et d'analyses humanitaires, qui s'appuie sur les sources HCR, OCDE, Frontex: <http://www.irinnews.org/fr/report/102032/crise-des-r%C3%A9fugi%C3%A9s-remettons-les-choses-en-perspective>

Autres outils

Campagne européenne du Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) : « La Voix des migrants et des Diasporas : déconstruire 10 idées reçues sur migration et développement », 2016. Des [fiches sur les 10 mythes](#) sont téléchargeables sur le site.

Un article de Robin Stünzi, doctorant au Centre des migrations de l'Université de Neuchâtel sur le piège du discours de l'« afflux massif », « [L'afflux massif de réfugiés est un mythe aux effets pervers](#) », dans le journal suisse Le Temps, le 2 septembre 2015

Dossier de France culture sur internet : [Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile en Europe 3/3 : un afflux exceptionnel ?](#), 4 septembre 2015

[Trois petits films d'animation](#) sur les idées reçues envers les migrants, produits par l'ex-députée européenne Hélène Flautre et le groupe des Verts au Parlement européen, dernière actualisation septembre 2015 (un film sur : « Les pays riches ... et toute la misère du monde », le deuxième sur : « L'Europe et la France...terres d'asile ? », le troisième sur : « Les migrants...et les caisses de l'Etat »)

Un article de l'Obs, « [Peut-on parler de crise migratoire en Europe](#) ? », 26 août 2015

Une interview du chercheur François Gemenne, [Le dessous des cartes: «La crise que traverse l'Europe est moins migratoire que politique»](#) dans l'Opinion, 24 août 2015

Quelles responsabilités de l'Union européenne et de ses voisins dans la situation actuelle et quelles réponses ?

Des réponses politiques qui ne sont pas à la hauteur des enjeux

Suites aux naufrages d'avril 2015, l'Union européenne a pris plusieurs décisions, principalement dictées par ses États membres, **le Parlement européen étant réduit à un rôle consultatif. D'avril à octobre 2015, toute une série de réunions des États membres a conduit à l'adoption de mesures sécuritaires et de décisions pour tenter de répartir dans les États membres de l'UE les personnes qui ont besoin d'une protection internationale.** Des mesures de court terme, sans réflexion ni aucun bilan des politiques menées jusqu'à présent par l'UE. Pourtant, les dispositifs sécuritaires et de fermeture des frontières en place depuis des années sont une des causes des drames qui se jouent aux frontières européennes. Le règlement Dublin a montré ses faiblesses depuis bien longtemps. C'était notamment une des raisons de la révision des règles européennes en matière d'asile qui s'est finalisée en 2013. Plus de quatre ans de négociations pendant lesquels les États membres ont rechigné à introduire plus de mécanismes de « solidarité » et de protection des demandeurs d'asile. Aujourd'hui, ces États se trouvent obligés de mettre en place, au forceps, en raison des tensions entre eux, des mécanismes temporaires de répartition pour essayer d'introduire un semblant de « solidarité » entre eux. La situation actuelle aurait pu être mieux anticipée et gérée si les bons mécanismes avaient déjà été en place.

Actuellement, les institutions européennes négocient la réforme du régime d'asile commun européen, notamment le règlement Dublin, mais les premières propositions laissent présager des textes encore plus contraignants et moins protecteurs des personnes exilées.

Murs, renforcement des frontières et expulsions

Ces mesures posent plusieurs interrogations : les critères utilisés pour relocaliser les personnes, (notamment le critère de nationalité, qui semble être le seul envisagé), le fonctionnement des « hotspots » comme centres de tri entre les demandeurs d'asile et les « migrants économiques », mais aussi entre les demandeurs d'asile eux-mêmes, l'augmentation des expulsions de ceux considérés comme n'ayant pas besoin de protection internationale, la coopération avec les pays voisins, comme l'accord avec la Turquie le 18 mars 2016, pour maintenir les personnes migrantes le plus loin possible du territoire européen, ou celui d'octobre 2016 avec l'Afghanistan pour accélérer le renvoi des ressortissants afghans déboutés du droit d'asile, alors que la situation de ce pays est toujours extrêmement préoccupante. **La question de l'accueil et de la relocalisation des réfugiés est déjà éclipsée par les négociations sur les expulsions**, le renforcement du contrôle des frontières extérieures, comme en témoignent les décisions des dirigeants européens en octobre 2015 et octobre 2016 et les accords avec la Turquie et d'autres pays tiers.

De plus, on observe un repli des Etats sur leurs frontières avec la multiplication inquiétante de murs (entre la Grèce et la Macédoine, l'Autriche et l'Italie, la Hongrie et la Serbie, à Calais etc.) et le rétablissement dans plusieurs pays européens de contrôles aux frontières en contradiction complète avec l'esprit de libre circulation dans l'espace Schengen.

L'échec de la relocalisation

Le mécanisme de relocalisation ne fonctionne pas bien en raison notamment des divisions entre les Etats membres de l'UE et de l'absence de volonté politique d'accueil de la part de beaucoup d'entre eux. Au 26 octobre 2016, **le faible nombre de personnes relocalisées, 6317 sur un engagement de 160 000, contrastait fortement avec les engagements pris par les Etats-membres en octobre 2015.** Des pays comme la Hongrie et la Slovaquie ont porté plainte auprès de la Cour de Justice de l'UE pour protester contre les mécanismes de relocalisation. D'autres pays comme l'Autriche n'ont toujours pas accueilli de relocalisés.

De plus, l'accord UE-Turquie prévoit le renvoi de Grèce vers la Turquie des personnes qui ne demanderaient pas l'asile ou dont la demande d'asile aurait été jugée « irrecevable ou infondée ». Entre le 4 avril et le 27 octobre 2016, **717 personnes ont ainsi été renvoyées en Turquie**¹², désormais considérée comme « pays sûr », malgré les graves violations des droits qui y ont lieu régulièrement. Ce chiffre, derrière lequel se cache des vies, ne satisfait pas la Commission Européenne qui émet régulièrement des recommandations à la Grèce afin « d'améliorer son système d'asile », sous-entendu augmenter le taux de rejet et donc de retours. En filigrane de ces recommandations, la Commission Européenne remet en fait en question les décisions des juges grecs ces derniers mois

¹² Les chiffres sur les relocalisations et les expulsions sont tirés des états des lieux mis en ligne régulièrement par la Commission européenne « State of play » : <http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/press-material/>

d'accorder largement des protections aux personnes exilées arrivées sur les îles grecques, ne reconnaissant ainsi pas la Turquie comme un pays sûr.

La réinstallation, contrairement à la relocalisation, est un programme plus ancien géré par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (UNHCR) qui vise à réinstaller des personnes en besoin de protection et identifiées par le HCR dans des pays acceptant leur dossier sur une base volontaire. En 2015, les Etats-Unis sont le premier pays de réinstallation avec 82.000 personnes réinstallées. Suivent le Canada et l'Australie. Ces chiffres restent très en deçà des besoins et le HCR renouvelle son appel chaque année auprès des Etats. Peu de pays de l'Union Européenne ont participé à ce programme depuis qu'il existe : la Suède est le pays ayant accueilli le plus de réinstallés en 2014 avec le chiffre très modeste de 2000 personnes.

Dans le cadre de l'accord UE-Turquie de mars 2016 a été abordée la question de la réinstallation pour les Etats membres de l'UE sous un angle particulièrement cynique appelé « système 1 :1 » : pour chaque Syrien renvoyé en Turquie au départ des îles grecques, un autre Syrien répondant aux critères de vulnérabilité établis par les Nations Unies sera réinstallé en Europe. **Ainsi, sous prétexte de participer à des programmes de réinstallation, l'Europe trie à nouveau et choisit qui a le droit de venir demander asile sur son territoire.** Entre avril et novembre 2016, seuls 2056 réfugiés syriens avaient été réinstallés de Turquie vers un Etat membre de l'Union Européenne.

Le coût de ces politiques

Depuis plus de 20 ans, les budgets européens alloués à la surveillance et aux contrôles des frontières mais également au tri et à l'enfermement des migrants ainsi qu'à l'externalisation des politiques d'asile et de migration ont fortement augmenté. A titre d'illustration, **l'explosion des budgets alloués à l'agence Frontex est révélatrice : entre 2006 (19 millions d'euros) et 2017 (budget prévisionnel de 330 millions), son budget a été multiplié par 17.** En comparaison, le bureau européen d'appui en matière d'asile a un budget de 19 millions en 2016. Certes, si ce dernier n'est pas opérationnel comme l'est l'agence Frontex, cela révèle les choix politiques faits au niveau de l'UE. Autre exemple présent dans l'actualité : Calais et la délocalisation de la frontière britannique en France. **On estime à plus de 50 millions d'euros les fonds dégagés par le Royaume-Uni pour « sécuriser » la frontière en France** par le financement d'un mur, le déploiement de gardes-frontières, le remboursement des dépenses du groupe Eurotunnel pour le renforcement de la sécurité du tunnel sous la Manche¹³.

¹³ Un rapport britannique se penche sur la question des coûts du renforcement des frontières et particulièrement pour le Royaume-Uni. Seulement en anglais, à consulter [ici](#), accompagné d'une petite vidéo informative intéressante.

Quelques outils sur les politiques européennes

Outils CIMADE

[Petit guide de La Cimade pour comprendre les politiques migratoires européennes](#), La Cimade, janvier 2013

Pour mieux situer les notions évoquées ci-dessus, consultez le [décryptage chronologique des décisions de l'Union européenne](#) depuis le mois d'avril 2015 sur le site internet de La Cimade.

Autres outils

Note de Migreurop, « [Frontex, le bras armé des politiques migratoires européennes](#) », mars 2014, 4 pages

Note de Migreurop, « [Des hotspots au cœur de l'archipel des camps](#) », oct. 2016, 4 pages

Carte des camps de Migreurop « [Désolation\(s\) aux frontières de l'Union Européenne](#) », oct. 2016

[Une vidéo](#) de 7mn réalisée par une volontaire de Migreurop en Turquie. [Accord UE-Turquie : le business des migrants](#), mai 2016, Echanges & Partenariats

Vidéo sur la multiplication des murs, notamment en Europe, Le dessous des cartes, Arte, « [Des frontières qui se re-ferment](#) », 2016, 13 mn

Plusieurs [notes explicatives](#) sur l'évolution de la notion de frontière et le renforcement des murs (cartes à l'appui), la synthèse du rapport Cimade : Frontières européennes : défense d'entrer ? (2016). Les documents sont listés en dessous des vidéos.

Un dossier de France culture sur internet : [Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile en Europe 2/3 : les réponses politiques de l'UE](#), septembre 2015

Article de Catherine Wihtol de Wenden : [L'Europe transforme la Méditerranée en vaste cimetière](#), Médiapart, 29 août 2015.

Entretien avec François Gemenne, dans la revue Mouvements, « [L'aveuglement et la paralysie de l'UE face aux réfugiés](#) », octobre 2015.

[L'Europe continue de bricoler face à l'arrivée de migrants](#), Par Carine Fouteau et Amélie Poinssot, 12 février 2016, Médiapart

Et si on abordait ces questions en BD ? regardez ces deux reportages de la revue dessinée :

Au numéro 11 (printemps 2016) : « Au pied du mur », de Taina Tervonen et Thierry Chavant dresse un état des lieux de l'année 2015 des migrants en Europe. Regard global, facile d'accès, lie les événements et décisions politiques.

Au numéro 7 (printemps 2015) : « Frontex, Les frontières de la honte », Taina Tervonen et Jeff Pourquoié, sur l'agence européenne de surveillance des frontières.

Apprendre en s'amusant :

[Brochure vrai- faux de la campagne Frontexit](#) + le [kit de sensibilisation](#) + [bilan de la campagne](#)

Les prises de position de la Cimade seule ou en inter-associatif

10/10/2016 : tribune publiée dans le journal La Croix « **Ensemble, résistons contre les murs de la honte** » <http://www.lacimade.org/ensemble-resistons-contre-les-murs-de-la-honte/>
= Tribune dénonçant les conséquences des politiques migratoires européennes et demandant à la France de faire mieux pour accueillir et favoriser le « vivre-ensemble », aux citoyens de résister à l'hystérisation des débats et de s'engager en solidarité avec les personnes migrantes.

05/10/2016 : tribune du réseau Migreurop dans Libération « **En finir avec l'Europe anti-réfugiés** » http://www.liberation.fr/debats/2016/10/05/en-finir-avec-l-europe-anti-refugies_1519804
= Tribune qui dénonce l'échec flagrant des politiques migratoires européennes menées depuis une vingtaine d'années et l'encampement de l'Europe avec le phénomène récent des hotspots.

21/10/2015 : communiqué de presse « **Après l'émotion, bâtir l'avenir** » <http://www.lacimade.org/apres-lemotion-batir-lavenir/>
= Texte général de position Cimade pour une diffusion publique et une large utilisation comme support de communication Cimade.

7/10/2015, déclaration conjointe de Rabat : [Dix ans de violences aux frontières sud de l'Union européenne. L'impunité autour de l'externalisation des politiques de « gestion » des migrations doit cesser.](#)
= suite à l'analyse des exactions commises à la frontière nord-africaine, des organisations de la société civile issues de la région afro-méditerranéenne et de l'Europe (dont La Cimade, en sa qualité de membre du Collectif Loujna Tounkaranké), demandent aux gouvernements concernés le respect des dispositions du droit international, le respect des dispositions légales en cas de reconduite aux frontières, l'arrêt de l'instrumentalisation de la « lutte contre la traite des êtres humains » pour mener des opérations de répression, et un accès effectif aux bureaux d'asile aux frontières de Ceuta et Melilla, sans aucune discrimination

04/09/2015 : tribune inter-associative publiée dans Libération
Migrants : «Nous sommes exaspérés par l'inertie de nos décideurs politiques»
<http://www.lacimade.org/migrants-nous-sommes-exasperes-par-linertie-de-nos-decideurs-politiques/>

12/03/2014 : A l'approche des élections européennes de 2014, La Cimade a soumis **15 propositions pour des politiques migratoires européennes respectueuses des droits des personnes migrantes.**
Elles sont encore d'actualité !

Migrants en danger, l'Europe dérive. Réagissons !
Version synthétique : <http://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/02/LaCimade-Feuillet-A4.pdf>
version complète: <http://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/02/LaCimade-Livret-A5.pdf>

Pour aller plus loin :

Les ressources Cimade ou externes plus détaillées...

Outils CIMADE

La Cimade, [Petit Guide des Migrations Internationales](#), édition 2016

La Cimade, [Petit Guide pour Lutter contre les Préjugés](#), édition 2016

Coalition Boats 4 People (dont fait partie La Cimade) : guide de sensibilisation sur les [Morts et disparus en Mer : la Méditerranée, une mer devenue frontière ?](#) (2016)

Rapport de la Cimade (juin 2016) : [« Frontières européennes, défense d'entrer ? Illustrations à travers les situations à Calais, Ceuta et Melilla »](#). Une [synthèse de ce rapport](#) est actuellement disponible.

Rapport conjoint de La Cimade, Migreurop, GADEM, APDHA (décembre 2015): [« Ceuta et Melilla, centres de tri à ciel ouvert aux portes de l'Afrique »](#)

La Cimade, Causes communes, [dossier « Europe et migrations, quelles solidarités ? »](#) n°82, oct. 2014.

Autres outils

L'atlas des migrants en Europe, géographie critique des politiques migratoires, éditions Armand Colin, novembre 2012, 144 pages. Un ouvrage réalisé par le réseau Migreurop. Très utile et très riche, plein de cartes et d'analyses. Quelques cartes [disponibles en ligne](#) sur le site de Migreurop

Vidéo très pédagogique de l'émission *Le dessous des cartes* pour saisir les enjeux des politiques migratoires européennes : [« UE, migrants, frontières »](#), 2014, 12 minutes.

Pour les anglophones : un site interactif avec des cartes sur la question des murs en Europe « Fencing Europe » <http://www.rferl.org/a/fencing-off-europe/27562610.html>

Dossier sur le site du Monde.fr, [« Comprendre la crise des migrants en Europe en cartes, graphiques et vidéos... »](#)

[Dossier Europe et migrations](#) de la revue *Mouvements* qui comporte des interviews récentes (octobre 2015) de chercheurs très intéressantes sur la situation actuelle, notamment l'entretien avec Virginie Guiraudon, [« La politique européenne contre les migrants »](#), ou l'interview de François Héran, démographe, ancien directeur de l'Ined, [« L'Europe est un continent d'immigration »](#).

Emissions de France Culture: 4 numéros de l'émission radio Cultures monde consacrée aux migrations, notamment les numéros 1, [« Des migrations à l'exode: vers un nouveau paradigme »](#) et 2, [« Europe : la solidarité prise en défaut »](#), août 2015

[Entretien avec Michel Agier](#), anthropologue à l'EHESS, sur la frontière, sur le site du musée de l'histoire de l'immigration, 6 octobre 2015.

Article sur le rapport 2015 de l'OCDE sur les perspectives des migrations internationales sur le site de France info.fr, du 22 septembre 2015 : [« Migrants, les trois enseignements du rapport de l'OCDE »](#).

Ce rapport est très long donc l'article est utile : il souligne un point important avancé par l'OCDE : l'UE a les moyens d'accueillir dignement les personnes cherchant à quitter leur pays...

Sur la liberté de circulation :

[Bibliographie et synthèse du séminaire sur la liberté de circulation](#), organisé par les associations belges membres du réseau Migreurop (CIRE et CNCD), à Bruxelles les 11 et 12 décembre 2014, auquel La Cimade a contribué.

[Infographie de l'OCU](#) (organisation pour une citoyenneté universelle): chiffres clés pour une citoyenneté universelle, l'état des lieux en 9 chiffres.

Diverses contributions au [débat de la revue Altermondes : Jusqu'où pousser la libre circulation des individus ?](#) » (Michaël Neumann, Claire Rodier, Benjamin Stora, Geneviève Jacques...)

Quelques idées de long-métrages et documentaires pour des soirées cinéma :

« Illégale » (2010), film belge sur la réalité de l'enfermement et des expulsions,

« La Pirogue » (2014) sur le passage par l'océan Atlantique,

« Voyage en Barbarie » (2015) témoignage sur le passage pour le désert du Sinaï ou encore

« Fuocoammare » (2016) sur le quotidien à l'île de Lampedusa et l'arrivée des exilés.

Un film de 6 min sur les **difficultés de parcours et leur dangerosité**

<http://www.lematin.ch/culture/cinema/Le-parcours-du-combattant-d-un-migrant--/story/30932570>